

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 15 octobre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*); BILLAUX Béatrice; BOUCHER Gaëlle; BOUILLENNEC Rachel; BOULANGER Servane; BURLOT Gilbert; CADUDAL Véronique; CALLONNEC Claude; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHAPPÉ Fanny; CHEVALIER Hervé; CLEC'H Vincent; CONNAN Guy; CONNAN Josette; DOYEN Virginie; DUMAIL Michel; DUPONT Frédéric; ECHEVEST Yannick; GAREL Pierre-Marie; GOUDALLIER Benoît; GRAEBER Sophie; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; HERVÉ Gildas; JOBIC Cyril; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe; KERHERVÉ Guy; LE BARS Yannick; LE CALVEZ Michel; LE COTTON Anne; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Yannick; LE GOFF Philippe; LE JANNE Claudie; LE LAY Alexandra; LE LAY Tugdual; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (*suppléant*); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LINTANF Joseph; LOZAC'H Claude; MOURET Patricia; NAUDIN Christian; PAGNY Gilles; PARISCOAT Dominique; PIRIOU Claude; PONTIS Florence; PRIGENT Christian; PRIGENT Marie-Yannick; PULLANDRE Elisabeth; RANNOU Hervé; RIOU Philippe; ROLLAND Paul; SALLIOU Pierre; SALOMON Claude; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*); THOMAS David (*suppléant*); SCOLAN Marie-Thérèse; TALOC Bruno; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOÉTÉ Cécile à CLEC'H Vincent; GIUNTINI Jean-Pierre à GUILLOU Claudine; GOUAULT Jacky à BOUCHER Gaëlle; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph; LE BIANIC Yvon à LE MEAUX Vincent; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie; LE FOLL Marie-Françoise à LE COTTON Anne; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel; LE SAOUT Aurélie à GUILLOU Rémy; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques; MOZER Florence à ROLLAND Paul; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick; RASLE-ROCHE Morgan à CHAPPÉ Fanny; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude; BREZELLEC Marcel; CHARLES Olivier; GAUTIER Guy; LARVOR Yannick; LE FLOC'H Éric; LE VAILLANT Gilbert; QUENET Michel; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	64
Procurations	15
Votants	79
Absents	09

DEL2024-11-241

MOBILITÉS EN BRETAGNE NORD ARMOR : PROTOCOLE DE COOPÉRATION ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE, LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ, GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION, LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ, SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION ET LAMBALLE TERRE ET MER

La mise en place de politiques de mobilités collectives accessibles au plus grand nombre et l'objectif de décarbonations des transports, nécessitent une mise en commun des moyens de la Région et des Intercommunalités.

De par sa nature d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, l'Agglomération se félicite de la démarche proposée par le Conseil Régional de Bretagne quant à une coopération renforcée en matière de mobilité.

Elle confirme donc son intention de s'associer au projet « Mobilités en Bretagne Nord Armor », formalisé dans un Protocole de coopération entre le Conseil Régional de Bretagne, Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer.

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement et Revitalisation du territoire » du 7 novembre 2024 sous réserve d'une participation du budget principal au financement du projet de BreizhGo Express Nord Armor ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention David THOMAS), le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le protocole de coopération entre la Région Bretagne et les EPCI du Nord des Côtes d'Armor, pour préparer une nouvelle gouvernance des mobilités en Bretagne, avec la création d'un Syndicat Mixte type SRU appelé Bretagne Mobilités, et pour coopérer pour une offre de mobilités durables décarbonées, en développant l'offre TER à infrastructure constante à l'horizon de septembre 2026 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Michel LE CALVEZ